



## Déclaration conjointe de consentement à une assistance médicale à la procréation (AMP) avec tiers donneur

(Articles 311-20 du code civil, 1157-2 du code de procédure civile,  
L. 2141-2, L. 2141-6, du code de la santé publique)

Vous souhaitez recourir à une assistance médicale à la procréation (AMP) nécessitant l'intervention d'un tiers donneur. Vous devez préalablement donner votre consentement devant le président du tribunal de grande instance.

Cette assistance est ouverte aux couples de sexes différents mariés, liés par un partenariat civil (PACS) ou vivant en concubinage depuis au moins deux ans. Les deux membres du couple doivent être vivants et en âge de procréer.

Nous vous invitons à lire attentivement **la notice** avant de remplir ce formulaire.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires (listées dans le formulaire), dater et signer conjointement cette déclaration.

### Vos identités :

I-  Madame  Monsieur

Votre nom (de naissance) :

\_\_\_\_\_

Votre nom d'usage (ex. nom d'épouse) :

\_\_\_\_\_

Vos prénoms :

\_\_\_\_\_

Votre date et lieu de naissance : |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| à

\_\_\_\_\_

Votre nationalité : \_\_\_\_\_

Votre profession : \_\_\_\_\_

Votre adresse :

\_\_\_\_\_

Code postal |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Votre adresse électronique :

\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_



Article 748-8 du CPC : Par dérogation aux dispositions du présent titre, lorsqu'il est prévu qu'un avis est adressé par le greffe à une partie par tous moyens, il peut lui être envoyé au moyen d'un courrier électronique ou d'un message écrit, transmis, selon le cas, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone qu'elle a préalablement déclaré à cette fin à la juridiction.

Cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique ou du message écrit transmis au numéro de téléphone, pour les avis du greffe transmis dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique ou de son numéro de téléphone. **Ce consentement peut être révoqué à tout moment.\***

\* En cas de demande de révocation, vous pouvez télécharger et imprimer le formulaire de « Consentement à la transmission par voie électronique des avis du greffe » dans l'onglet droit et démarche formulaire pour les particuliers, action en justice (<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/>) ou retirer ce formulaire au greffe de la juridiction que vous avez saisie. Ce formulaire, téléchargé et rempli par vos soins, pourra être déposé au greffe ou adressé au greffe par lettre recommandée avec accusé de réception.

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés (nom, prénom) \_\_\_\_\_

Et (nom, prénom) \_\_\_\_\_ certifions sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire **sont** exacts.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

Signature du premier membre du couple

Signature du second membre du couple

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.